



Permis, visite médicale et thc

Par **pauMike**, le **27/07/2011** à **11:51**

Bonjour,

Je vais essayer de faire bref en espérant avoir une réponse assez rapide,

J'ai eu un retrait de permis il y a 5 ans pour un contrôle positif au THC, aujourd'hui je suis en droit de repasser mon permis, j'ai donc demandé une convocation à la visite médicale qui aura lieu le 4 août accompagnée d'une ordonnance pour faire des tests en laboratoire, j'ai bien peur que ce contrôle soit positif, ma question est :

S'il s'avère positif au THC, comment ça se passe derrière ? Y-a-t-il un délai pour repasser une visite ? si oui, de combien de temps ?

Merci pour vos éclaircissements

Par **pauMike**, le **29/07/2011** à **19:15**

personne ?

Par **mimi493**, le **29/07/2011** à **19:17**

S'il est positif, si vous continuez à vous droguer, on ne vous rendra pas votre permis

Par **pauMike**, le **29/07/2011** à **19:40**

Ma question n'est pas là ...

Le fait est que je n'ai pas fumé depuis lundi pour être exact (un joint) et je ne fume qu'occasionnellement (le vendredi soir) depuis des mois.

J'ai lu par ci par là qu'un fumeur occasionnel met 4 à 15 jours pour effacer toute trace de THC dans les urines.

J'ai acheté des tests urinaires sur le net qui, encore aujourd'hui, ressortent positifs, je me dis donc que la visite médicale de JEUDI sera probablement un échec ainsi que le test en laboratoire que je dois pratiquer probablement mardi ou mercredi puisque je dois apporter les résultats jeudi.

DONC, j'aimerais savoir si quelqu'un par expérience peut me dire sous quel délai la préfecture me convoquera à une nouvelle visite médicale ?

Par **mimi493**, le **30/07/2011** à **13:08**

Faites simple, n'y allez pas en appelant avant, prétextant un empêchement et reprenez un RDV (les délais dépendent de l'encombrement du service)